



mission
Opérationnelle
transfrontalière

Conférence-débat

" La place de la coopération transfrontalière
dans le développement territorial
communautaire"

8 octobre 2002

Comédie des Champs-Élysées

SOMMAIRE

- ✦ **Compte-rendu des 2 tables rondes** (page 3)
 - Table ronde 1 - "Comment les expériences de projets de territoires transfrontaliers peuvent-elles contribuer à faire émerger une conception de développement territorial européen ?" (page 5)
 - Table ronde 2 - "Quel est l'avenir des projets transfrontaliers après 2006 : évolutions juridiques et financements ?" (page 10)
 - Annexe - Intervenants aux conférences-débats et à la table ronde de clôture (page 13)

- ✦ **Synthèse des discours** (page 14)
 - Intervention de Pierre Mauroy (page 15)
 - Intervention de Jean-Paul Delevoye (page 17)
 - Intervention de Michel Barnier (page 19)

CONFERENCE DEBAT

Tables rondes

COMPTE-RENDU

Mission Opérationnelle Transfrontalière : l'avenir du transfrontalier

La Mission Opérationnelle Transfrontalière a tenu mardi 8 octobre 2002 son assemblée générale à Paris. Plus de 150 personnes ont participé à l'après-midi consacrée à une conférence débat organisée autour de deux tables-rondes: la première sur "les expériences de projets de territoires transfrontaliers et le développement territorial européen", la deuxième sur "l'avenir des projets après 2006, les évolutions juridiques et les financements". Des expériences locales donc : le rectangle d'or à la frontière franco-genevoise, le territoire "Menton, Vintimille, Monaco", l'Eurocité Basque... Des interrogations aussi sur les évolutions et la poursuite d'Interreg dans un contexte d'élargissement de l'Union Européenne et sur les outils juridiques, tels les Sem transfrontalières, à mettre en place pour assurer l'opérationnalité des projets de coopération.

Jacques Houbart, Directeur de la MOT et "initiateur" de cette mission, a rappelé en ouverture le caractère interministériel de la mission avec la présence au comité de pilotage de la DATAR, des ministères de l'équipement, des affaires étrangères de la Caisse des Dépôt et Consignations auxquels il faut ajouter aujourd'hui le ministère de l'intérieur et celui de la santé. Cette mission interministérielle, organisée sous forme d'association 1901, créée il y a cinq ans est présidée aujourd'hui (depuis la dernière Assemblée Générale) par Pierre Mauroy, président de la Communauté Urbaine de Lille et de la COPIT (conférence permanente des intercommunales transfrontalières) ; il a succédé à Roland Ries, ancien maire de Strasbourg.

Le directeur de la MOT se félicite de la bonne représentation des pays frontaliers lors de cette manifestation (et au sein de l'association). "Mais nous devons aujourd'hui passer à la vitesse supérieure et changer d'horizon. Il s'agit de passer au niveau européen" ajoute-t-il. "La MOT a-t-elle vocation à devenir une mission européenne ?" a-t-il été demandé lors des débats.

Table ronde 1 - "Comment les expériences de projets de territoires transfrontaliers peuvent-elles contribuer à faire émerger une conception de développement territorial européen ?"

L'espace Riviera : une identité commune

A la frontière franco-italienne, les contacts sont bien établis entre Menton, Vintimille et Monaco. Débutée il y a dix ans, la coopération transfrontalière s'est d'abord engagée sur la gestion des services publics. "La province d'Imperia est très impliquée et a valeur de référence en la matière." Gianni Giuliano, son président, explique que toutes les actions en œuvre sur le territoire frontalier sont regardées avec beaucoup d'attention par les autorités italiennes. Alors même que "l'Italie est en retard de dix ans sur la décentralisation par rapport à la France. Mais aujourd'hui les provinces ont de nouvelles compétences notamment en matière de coopération transfrontalière".

"Menton est une ville intime mais où l'on pressent l'existence d'un ailleurs amical", fort d'une très grande proximité et de valeurs communes méditerranéennes, évoque Jean-Claude Guibal, député-maire de Menton et président de la communauté d'agglomération de la Riviera française. Et ce serait identique pour les monégasques. Se souvenant d'une anecdote sur la réalité culturelle de ces territoires, le maire de Menton raconte : "il y a quelques temps, alors que j'étais en mission d'industrialisation au Mexique, j'interroge les locaux sur les liens entre mexicains et américains. J'imaginai le mode "Pancho Vila (vérifier s'il ne faut pas 2 « l »)", mais en réalité les relations ne sont pas tendues : les américains de Californie et les mexicains ont créé une même civilisation : "la civilisation californienne", avec le même habitat, une urbanisation et des habitudes alimentaires similaires... et, peu à peu, la même langue. Nous avons un sentiment voisin sur cette agglomération de l'extrême sud de la France : cette entité franco-italo-monégasque. Nous sommes en quelque sorte la civilisation, l'espace Riviera" commente-t-il. Monégasque, Français de la Riviera et Italiens de la Riviera Ponente ont "le même projet de vie et des cultures qui se rapprochent. Et surtout il y a des projets que nous ne pouvons mener qu'ensemble", ajoute-t-il pour conclure sur ce point.

Des projets transfrontaliers recréant le bassin de vie

Revenant l'un et l'autre sur les actions de coopération hospitalière entre la Province d'Imperia et la Région de Menton, Jean-Claude Guibal et Gianni Giuliano expriment la nécessité pour ces deux entités de coordonner leurs équipements hospitaliers. En période de pic de fréquentation (l'été notamment), environ un tiers de la population qui vit sur le territoire de l'agglomération de Menton est Italienne. La question qui s'est alors posée au territoire fut : quelle prise en charge et quels remboursements par les organismes de sécurités sociales respectifs ? Pour Jean-Claude Guibal, "les réseaux doivent s'accorder. Un Français ou un Italien doit pouvoir être couvert indépendamment de son lieu d'origine. Pourquoi pas une mise en réseau d'hôpitaux situés de part et d'autre de la frontière." Ainsi, les deux hôpitaux ont-ils monté des partenariats pour l'accueil de publics, les

remboursements, les échanges de compétences, de moyens techniques et humains (y compris du personnel médical), de procédés...

Autre projet transfrontalier en cours : la gestion conjointe des déchets solides urbains, pour lequel les premières étapes sont engagées. "Il s'agit d'éviter une vision localiste des problèmes, mais nous sommes confiants sur les résultats prochains" précise le Président de la Province d'Impéria.

"A l'instar de l'intercommunalité qui efface les frontières, à l'instar de l'Europe qui atténue certains aspects nationaux, le transfrontalier lisse les clivages : la frontière a moins de sens." Le territoire détermine la pertinence. "On ne se pose pas trop la question de la pertinence des limites du territoire transfrontalier. Ce qu'il faut, insiste Jean-Claude Guibal, c'est une masse critique de population." Ce ne sera possible que si les trois entités de l'espace transfrontalier s'associent pour établir un projet commun de territoire, notamment en matière de déchets. "Sinon l'opération n'est pas rentable. Il nous faut environ 150 000 personnes. Là ce sera pertinent."

Autre aspect regardé avec beaucoup d'attention de part et d'autre de la frontière franco-italienne : le foncier et le logement. Beaucoup d'Italiens ont acheté des maisons de l'autre côté de la frontière et en particulier à Menton. "47% des biens acquis le sont aujourd'hui par des italiens", ce qui constitue un élément de renforcement des liens entre les deux peuples mais peut être source de conflits s'il n'est pas anticipé. Les Italiens qui ont acheté des biens ont également importé leur culture. L'espace est de fait de plus en plus intégré. "La conscience des habitants de cette grande région est réelle et se nourrira des intérêts partagés", ajoute le maire de Menton. "Nous avons des problèmes de foncier : la montagne tombe directement dans la mer, une directive territoriale d'aménagement (DTA) couvre notre territoire et notre ville est entièrement classée, ce qui rend nos disponibilités foncières très limitées."

Pour Gianni Giuliano, les interrogations sont identiques. "Nous avons aussi peu d'espace disponible, la configuration géographique étant équivalente." Résultat, Français et Italiens doivent développer des projets similaires en matière de planification, reconquête du foncier, réutilisation de friches et d'emprises ferroviaires notamment, sur lesquelles pourrait être mis en œuvre un itinéraire doux proche de la mer. Par ailleurs, Monaco, la troisième entité de ce territoire transfrontalier, connaît également cette pression foncière et constitue le bassin d'emplois qui draine plus de la moitié de la population active de l'Est des Alpes-Maritimes, soit environ 30 000 emplois.

S'agissant du projet de mise en réseau de zones d'activités transfrontalières, l'idée serait d'associer site de Sophia Antipolis (qui pourrait aider le territoire par un système d'essaimage) : "J'aimerais que Sophia ait une vocation transfrontalière", exprime le maire de Menton. "pour nous aider à créer un projet de technopôle franco-italo-monegasque implantée indifféremment sur l'un ou l'autre des trois territoires afin de créer des richesses et de l'emploi. Il s'agit pour nous de profiter de la locomotive monégasque en terme d'activités et d'emplois."

La "communauté Riviera" a également en commun une voix romaine et parmi les projets imaginés, un parcours culturel sur l'antiquité et les vestiges romains et ce jusqu'au trophée d'Auguste. "Cette voix, c'est le fil d'Ariane de notre destin commun", lance fièrement Jean-Claude Guibal.

Le transfrontalier plus rapide que l'Europe

Globalement, les résultats semblent probants. Il y a eu un accord absolu de la part des différentes autorités concernées de France et d'Italie. "Nous sommes en bonne voie pour rapprocher les deux réalités locales. La frontière est maintenant vécue davantage comme un facteur d'impulsion que de répulsion ou de division", renchérit Gianni Giuliano. Ce qui est également rassurant, pour celui-ci, c'est que les élections et le changement politique à la tête de l'Italie n'a pas provoqué de modifications significatives dans l'implication européenne de l'Italie.

Concluant, Jean-Claude Guibal estime que le transfrontalier est facilité par l'Europe. Mais il va au-delà de la coopération européenne. "Localement, nous allons plus vite que la construction européenne. Le bassin de vie existe. Il se reconstitue aujourd'hui. Nous sommes une entité culturelle et économique qui retrouve le dessein du bassin de vie et un destin commun."

De l'existence d'une agglomération franco-genevoise à la nécessité de trouver des outils

Formé du pays de Gex, du Genevois Haut Savoyard et du canton de Genève, l'espace franco-genevois n'est pas en reste. "Nous avons 104 Km de frontière commune avec la France et sept seulement avec la Suisse !", explique Laurent Moutinot, conseiller d'Etat du canton de Genève et co-président du comité de pilotage franco-genevois de deux projets transfrontaliers.

La coopération entre la partie française et la partie suisse existe depuis nombreuses années mais s'est accélérée récemment. Le développement de la région "explose" et la partie française souffre particulièrement de retombées négatives, de nuisances. "Nous recherchons maintenant un développement équilibré et maîtrisé", explique-t-il.

La coopération transfrontalière est, selon le conseiller d'Etat du canton de Genève, excellente et va au-delà des clivages politiques. "Il en va de l'intérêt de notre territoire et c'est tout naturel. La plupart des problèmes et blocages rencontrés sont franco-français ou helvétivo-suisse et pas entre nos deux pays. C'est difficile quand on doit remonter les filières administratives, institutionnelles et politiques de nos pays respectifs."

Sur ce territoire franco-genevois les deux projets phares relèvent des domaines du développement économique de la planification et des transports. Il s'agit de l'aménagement des abords de l'aéroport de Genève (projet Rectangle d'Or) et du projet Annemasse / Genève-rive gauche, stratégique en matière de développement de l'inter modalité. "Il faut faire en sorte que l'Aéroport de Genève soit un lien, et c'est la même ambition pour la Gare d'Annemasse qui constitue un espace important du développement de l'agglomération genevoise", commente Laurent Moutinot. "Nous devons également développer un réseau de trains régionaux et internationaux."

Cette agglomération franco-genevoise existe dans les faits ; les frontières sont naturellement débordées. Il n'y aurait pas de divergence politique importante entre les deux parties, mais les visions techniques ne sont pas les mêmes en matière de planification par exemple.

Les projets sont conséquents et la nécessité de créer une Sem transfrontalière s'est imposée pour réaliser le projet du Rectangle d'Or. "Si nous avons fait le choix d'une société d'économie mixte, c'est que cet outil offre la possibilité d'avoir des fonds et des partenaires privés et publics".

Le fait que la Suisse ne soit pas dans l'UE, complique-t-il encore davantage la coopération transfrontalière ? "Nous avons l'accord de Karlsruhe sur une partie de la Suisse, rétorque Laurent Moutinot, il faut faire en sorte qu'il soit applicable de manière simple. Les Etats sont signataires : pourquoi faut-il encore passer par le quai d'Orsay, ou l'équivalent suisse pour la mise en œuvre opérationnelle des structures qu'il a créé ?".

Une réponse paraît avoir été trouvée sur l'Espace COPIT : métropole lilloise - Flandre - Avesnois

Rudy Demotte, vice-président de la COPIT, commente la signature récente du traité franco-belge. "Avant nous n'avions pas d'accord, mais beaucoup de volonté pour la métropole lilloise - Flandre - Avesnois. Mais aujourd'hui tout est possible ! Nous nous sommes battus pour pouvoir passer des contrats entre nous notamment." L'accord franco-belge signé récemment change à peu près tout. "Depuis dix ans que je ferraille sur le transfrontalier sans aller jusqu'au bout puisque le traité manquait. C'est chose faite. Mais il a fallu tout de même attendre dix ans !" renchérit Pierre Mauroy, président de la COPIT (conférence permanente des intercommunales transfrontalières).

Des frontières extérieures et intérieures

Rudy Demotte est également président de la communauté française de Belgique. Composée de la ville de Bruxelles et de la Wallonie avec environ 4,5 millions d'habitants, cette Communauté française est de son aveu " un peu complexe : cela ne correspond pas aux régions mais elle vient se superposer." Il est vrai qu'aucun Français ne connaît l'organisation territoriale de la Belgique.

"Nous sommes un Etat tampon, avec une configuration bizarre, servant de butoir aux uns et aux autres. Cela entraîne un véritable brassage européen. Nous avons deux cultures principales : la culture germanique (avec environ un ¼ de flamands) et la culture latine. Et tous les niveaux ont le pouvoir de négocier les accords. "En Belgique on pouvait déjà signer des accords avec toutes les régions... en France la région Nord-Pas-de-calais ne pouvait pas signer avec nous." Il y a donc deux frontières : entre la France et la Belgique et entre la communauté française de Belgique et la Belgique.

Trouver l'identité transfrontalière

Avec Pierre Mauroy, Président de la Communauté urbaine de Lille, des intercommunales wallonnes et flamandes, ont créé la COPIT, association qui correspond à la Métropole de Lille, à la Coutrasie en Flandre (espace très dynamique) et au Hainaut occidental (la partie la plus dynamique de cette région qui est elle en difficulté), pour aider à formaliser les projets et à rechercher une identité commune. "Vous parliez les uns et les autres d'une culture commune. Si nous avons la même langue entre la Wallonie et la France, nous avons des divergences culturelles importantes. Il est difficile de réfléchir conjointement sur

un système de santé, sur la création d'activités...", intervient Rudy Demotte. "Notre obstacle, c'est l'absence d'une identité transfrontalière. Géographiquement, elle n'existe que par séquence. On le voit en matière urbaine sur des photos aériennes de la métropole lilloise où il y a un continuum d'urbanisation au-delà de la frontière, et sur d'autres espaces les respirations vertes enlève de cette identité transfrontalière".

Un des projets de la métropole lilloise - Flandre - Avesnois, est de redonner un sens aux postes frontières qui sont toujours bien là, matérialisant la frontière : "Ils n'ont pas été réappropriés. Seuls quelques uns ont été transformés en friteries. Ils pourraient être utilisés à des fins économiques ou culturelles", précise Rudy Demotte.

Autre projet sur la frontière : la mise en place d'un observatoire afin de déterminer les priorités pour le territoire commun. "Nous avons besoin d'échanges, pas seulement de données" conclut le vice-président de la COPIT.

Débat : La formation en question

Des formations différentes conduisent à la fuite des "cerveaux", interpelle la représentante d'Info Flash : "existe-t-il des projets de coopération en matière de formation ?"

"Nous avons mis en place un département IUT franco-italien où il y a des professeurs et des étudiants des deux nationalités. Il a fallu dix ans pour le mettre sur pied. C'est plus difficile que de faire un projet purement national " répond Jean-Claude Guibal. "Il s'agit du seul IUT sur la frontière à vocation transfrontalière. Mais il est de droit français : cela montre les limites de la coopération transfrontalière. Nous accueillons des italiens mais cela ne suffit pas." Les obstacles sont encore là réglementaires, juridiques et administratifs.

"La formation est un défi important chez nous, commente Laurent Moutinot. Il n'est pas normal que des infirmières formées en France aillent travailler de manière massive en Suisse ou à Genève. Mais, nous n'avons pas pour le moment de solution." Sur l'espace franco-belge, les réalités sont distinctes concernant les systèmes fiscaux et de sécurité sociale. "Nous avons signé et mis en œuvre des accords en la matière avec nos autres voisins et partenaires : les Pays-bas, le Luxembourg et l'Allemagne. Avec la France, on démarre à peine en raison de l'accord binational qui s'est fait attendre", intervient Rudy Demotte. Le salaire est lié au lieu de résidence, le régime de sécurité sociale est déterminé par le lieu de travail. Pour les impôts, c'est mieux en France, s'agissant de la couverture sociale c'est plus avantageux en Belgique. Donc nombre de frontaliers travaillent en Belgique et s'établissent en France. "Ils profitent des deux systèmes. Il a donc fallu concevoir un système de péréquation par un fonds de compensation entre nos deux pays pour rétablir les choses. Certains sont perdants sur les deux tableaux. C'est à eux que doit bénéficier cette péréquation pour jouer davantage l'équilibre."

Table ronde 2 - "Quel est l'avenir des projets transfrontaliers après 2006 : évolutions juridiques et financements ?"

L'appui européen doit perdurer

La construction européenne est l'objectif commun de tous les fonds : il existe un parallèle significatif dans la gestion des différents fonds. Mais Interreg représente pour la majorité des intervenants "l'épreuve du feu" de la construction européenne, même si ce fonds ne sert qu'à matérialiser et à encourager la coopération transfrontalière. De nombreux projets n'auraient pas vu le jour sans son appui. La simple multiplication des initiatives ne peut suffire et le succès dépendra des possibilités d'approfondir cette coopération.

"Le pays Basque a été nourri d'Interreg : version I, II et aujourd'hui III volet A", raconte Jose Ramon Beloki, vice-président de la Diputacion de Gipuzkoa, co-gérant de l'Agence transfrontalière de l'Eurocité Basque. Soulignant que "les frontières sont des territoires d'expérimentation de la construction de l'Europe au quotidien, on peut donc y suivre avec attention ce qui s'y passe."

"Interreg ne peut être remis en cause. C'est une question de survie pour nombres de territoires." Tous ces projets ne sont pas garantis pour l'avenir. Et "comme nous sommes très loin de l'aboutissement, l'appui européen doit perdurer". Il faudrait juste, selon le vice-président de la Diputacion de Gipuzkoa, corriger des aspects de gestion : tout d'abord le caractère proprement transfrontalier par exemple doit être davantage mis en avant. Ensuite il faut mieux et davantage définir le caractère innovant des projets. Enfin, il s'agit de signifier encore un peu plus le rôle principal que les organismes locaux doivent jouer ; toutes les instances et les niveaux doivent pouvoir intervenir, mais "il faut concentrer l'effort sur le rôle du promoteur pour ceux qui sont sur le terrain".

Les différents acteurs mènent sur le territoire basque, de très nombreux projets à très court, moyen et à long terme. Parfois sur un domaine très spécifique, parfois beaucoup plus large et transversal. Certaines coopérations sont très superficielles, d'autres sont bien plus approfondies. "Ainsi il arrive que ces fonds stimulent des projets au point de trouver des motifs de coopération pas forcément très valables. Au contraire, certains sont très ancrés sur le territoire et complètement légitimes", explique Jose Ramon Beloki.

L'Alsace au croisement des programmes européens et régionaux

60% des crédits sont engagés pour 2000/2006, ce qui correspond à 58 projets de coopération dans tous les domaines. Mais l'Alsace butte également sur les lourdeurs institutionnelles, proteste Adrien Zeller, président de la Région. "Chez nous il a fallu 40 ans pour faire un nouveau pont sur le Rhin avec vingt ans de planification." La bonne place de sa région en matière de décentralisation s'explique également par la reprise des idées de la Suisse voisine et du Palatinat dans le domaine ferroviaire notamment. Pilote également pour la gestion des crédits Feder, "l'Alsace avait déjà l'expérience de la gestion d'Interreg. Nous ne nous serions peut-être pas positionné sans cet acquis préalable."

Cette région croise également plus facilement et volontiers les programmes européens avec ses propres programmes régionaux. L'articulation se fait et la programmation est meilleure et plus efficace. "Le développement local a une connotation européenne très forte chez nous. Et nous sommes très conscient de cette richesse."

Il ajoute qu'Interreg doit se poursuivre au-delà de 2006, même "si nous devons nous préoccuper de l'entrée des PECO et des zones en retard de développement qui doivent en priorité bénéficier des aides de Bruxelles."

Par ailleurs, Adrien Zeller confie que "toutes les cicatrices de l'histoire ne sont pas refermées, même si cela est moins visible aujourd'hui. Des relations transfrontalières sont en route mais manifestement il existe des différences culturelles importantes et des institutions aux fonctionnements très divers. Cela vaut donc la peine d'aller voir de l'autre côté et d'échanger. Nous pouvons ainsi comparer nos systèmes de santé, de préservation de l'environnement, de sécurité...", expose le président de la Région Alsace. Sur les énergies renouvelables par exemple, Fribourg est une "région solaire" avec laquelle l'Alsace échange ses savoir-faire.

Une Sem transfrontalière pour le rectangle d'or

Etienne Blanc, député-maire de Divonne et co-président du comité de pilotage du rectangle d'or¹ explique qu'au comité régional franco-genevois, il y a une parité de représentation française et suisse, avec des sièges pour le conseil d'Etat de Genève et l'Etat français. Mais les collectivités locales ne sont pas assez représentées "alors que la gestion quotidienne des dossiers ce sont elles qui les assument, pour les déchets, l'urbanisme, les transports notamment." Il faut donc trouver le bon outil pour associer tout le monde et surtout pas un comité "Théodule". Il conviendrait simplement que le comité s'ouvre aux collectivités. "Il faut rationaliser". "Toutefois comme on dit dans une de nos régions françaises "les grands parleurs sont de petits faiseurs" et au sein de ce comité on parle beaucoup et on agit peu."

C'est pourquoi s'exprimant sur l'opérationnalité du projet Rectangle d'Or, le député-maire de Divonne, évoque le problème de portage pour les projets concrets. "Nous avons alors travaillé avec la MOT sur les différentes options d'outils qui s'ouvraient à nous. Il nous fallait pouvoir y intégrer des partenaires publics et privés et des capitaux publics et privés. La Sem nous est apparu comme la meilleure solution." La loi SRU du 13 décembre 2000 a ouvert en effet de nouvelles possibilités pour rendre la SEM véritablement transfrontalière.

La Sem est là organiser le management territorial franco-suisse et porter la réalisation de projets d'aménagement et de développement économique autour fr deux équipements essentiels que sont l'aéroport de Genève et le pôle de recherche nucléaire (CERN). "L'Etat doit légitimement s'intéresser à ces projets et participer à la Sem. Si il ne rentre pas dans le capital de la Sem, il faudra trouver des compensations. Il doit être absolument associé aux projets. Nous ne comprendrions pas qu'il n'y soit pas" insiste Etienne Blanc.

¹ Projet d'aménagement des abords de l'aéroport de Genève

Quels outils juridiques ?

"Je dis d'accord pour les outils s'ils restent outils. Le transfrontalier a besoin de souplesse. Ce qui fait la force de la coopération transfrontalière c'est justement quelle ne soit pas trop structurée. Nous avons déjà trop de structures, n'en rajoutons pas" intervient Michel Casteigts de l'université des pays de l'Adour, s'interrogeant sur "ce mythe de l'institution transfrontalière".

Mercedes Besso, Présidente de la Conférence des Alpes Franco-Italiennes (CAFI) qui constitue pour elle un outil, suggère une association de droit européen : "c'est une des premières choses que nous proposons à la commission européenne et je l'appelle de mes vœux", ajoutant qu'il serait temps que le local soit davantage écouté et entendu par les Etats et par Bruxelles. Répondant au précédent intervenant : "Il faut de la souplesse d'accord mais il faut aussi des instruments pour gérer Interreg."

Dans la lancée, M. Dane (Palatinat), intervient non sans ironie. "A vous écouter, on se demande à quoi servent les outils existants. Nous avons les accords binationaux et tri nationaux. Celui de Karlsruhe permet des regroupements transfrontaliers, mais cela pose des problèmes aux français si le siège est en Allemagne. Il faut passer par le conseil d'Etat, alors que cet accord nous en dispense. Donc nous sommes allés nous installer en France et cela n'a pas posé de problèmes."

"Nous avons un GEIE (groupement européen d'intérêt économique) de droit espagnol. Il faut beaucoup de patience et de volonté pour trouver un outil et le monter. Mais au final à choisir aujourd'hui nous choisirions la même chose", rétorque Jose Ramon Beloki. Un observatoire transfrontalier a été créé avec ce GEIE, menant des études dans plusieurs domaines dont celui des déchets par exemple. Ils seront à terme tous traités ensemble. "En revanche quel outil juridique devons nous mettre en place pour la gestion ? Là c'est le mystère."

"Nous avons des coopérations transfrontalières au sein de l'université dont le siège est au Luxembourg et cela ne pose aucun problème. Le seul souci c'est que de part et d'autre de la frontière nos étudiants ne sont pas mobiles", explique le Président de l'Université de Nancy.

Estimant que les progrès ont été considérables depuis l'époque à laquelle il s'en occupait, Nicolas Jacquet, délégué de la DATAR considère qu'il y a aujourd'hui une nécessité de trouver un outil juridique et financier pour la conduite des projets transfrontaliers. Il s'agit maintenant d'aller plus loin. Et le problème, pour le Délégué, est de rassembler tout le monde. "Il faut donc trouver un croisement juridique pour mettre en place une "collectivité locale", un pays transfrontalier pour que les communes et intercommunalités nouent des relations durables. Et cela fait partie des questions qu'il faudra poser à Michel Barnier".

Pour un projet "a" il faut mettre en oeuvre "x" compétences et niveaux de décision avec des échelles différentes de part et d'autres des frontières. Pour un projet "b" il faut "y" compétences et niveaux de décision. "Ce n'est plus tenable. La balle est maintenant dans le camp de Bruxelles".

Annexe :
Intervenants aux conférences-débats et à la table ronde de clôture

Conférence-débats 1

Gianni Giuliano	Président de la Province d'Imperia (Italie, Région Ligurie)
Jean-Claude Guibal	Député-maire de Menton, président de la communauté d'agglomération de la Riviera française et vice-président de la MOT
Laurent Moutinot	Conseiller d'Etat du canton de Genève
Rudy Demotte	Vice-président de la COPIT (conférence permanente intercommunale transfrontalière)

Conférence-débats 2

Jose Ramon Beloki	Vice-président de la Diputacion de Gipuzkoa, co-gérant de l'Agence transfrontalière de l'Eurocité Basque Bayonne San Sebastian
Etienne Blanc	Député-maire de Divonne, président de la communauté de communes du pays de Gex
Adrien Zeller	Président de la Région Alsace
Nicolas Jacquet	Délégué de la DATAR

Table ronde de clôture

Michel Barnier	Commissaire européen à la politique régionale
Jean-Paul Delevoye	Ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire
Pierre Mauroy	Président de la Communauté Urbaine de Lille, de la COPIT, et de la MOT

Animation de :
Jean Audouin, Directeur de Stratégie de Développement Local

CONFERENCE DEBAT

Discours

SYNTHESE

Intervention de Pierre Mauroy

Pierre Mauroy remercie tout particulièrement Monsieur le Ministre et Monsieur le Commissaire européen qui ont accepté de se joindre aux réflexions de la journée. Il remercie également la MOT pour l'organisation, les participants pour la richesse des débats et Monsieur Jean Audouin pour avoir accepté d'animer la conférence-débat.

Pierre Mauroy commente les débats de l'après-midi : "Nous voulons être de bons maçons mais nous ne disposons pas des bons outils". Entre la France et nos voisins belges, une association a été mise en place, la COPIT (Conférence des Intercommunales Transfrontalières). Un problème persiste toutefois dans la mesure où les français et les wallons y adhèrent alors que les flamands ne le peuvent pas. Pierre Mauroy explique ce qui se passe dans les faits : une réunion officieuse réunit tous les intéressés avant la réunion officielle (sans les flamands) dans laquelle les décisions de la première réunion sont actées. Il ressort de cet exemple que les problèmes d'organisation sur le terrain sont réels.

C'est la première fois que la MOT accueille un Ministre et un Commissaire européen. "Je suis ici comme un jeune premier" ajoute Pierre Mauroy, "puisque je suis président de la MOT depuis un peu plus d'un an." Président également de la Communauté Urbaine de Lille, il "ferraille" depuis 10 ans sur le transfrontalier sans aller jusqu'au bout puisque la frontière franco-belge n'avait pas encore de traité. Lors de la dernière Assemblée Générale de la MOT en mai 2001, Pierre Mauroy rappelait qu'à ce propos l'idée faisait son chemin. "Eh bien aujourd'hui, c'est chose faite !, ajoute-t-il, il aura fallu plus de 10 ans pour parvenir à cet accord !" Ce dernier devrait permettre aux collectivités d'utiliser le droit français, belge, wallon ou flamand pour réaliser plus facilement les projets communs.

Le débat a mis en évidence le problème des structures juridiques. Les intervenants ont exprimé leur division sur leur éventuelle nécessité. "L'organisation transfrontalière n'est pas une chose obligatoire" commente Pierre Mauroy, "il faut la volonté des uns et des autres, des deux côtés de la frontière". Mettre en œuvre des projets transfrontaliers, c'est en effet "adhérer à l'Europe" au quotidien et avec des ambitions européennes plus larges. Les crédits européens ont été et sont toujours très utiles, ils permettent aux partenaires des territoires frontaliers de se fixer des objectifs communs. Cependant, sans convention, les choses sont beaucoup plus difficiles. Sans structure commune pour rassembler les acteurs rien ne peut se faire. "C'est pourquoi à Lille nous avons mis en place une association". Mais ce n'est pas simple pour autant. Plus de 10 ans ont été nécessaires pour que l'association de la COPIT se dote d'une structure juridique commune et d'une stratégie pour une métropole transfrontalière. "Mais nous voulions cette métropole transfrontalière!" rajoute-t-il.

La France comporte plus de 2000 km de frontières, elle jouxte 6 pays de l'Union européenne et la Suisse. Cette position stratégique lui donne une certaine responsabilité dans le développement de la coopération transfrontalière en Europe et il est nécessaire d'approfondir la coopération au niveau des frontières afin d'articuler les territoires nationaux.

C'est dans cette optique que la MOT a été conçue. Organisée en association, elle regroupe au sein de son réseau les acteurs et collectivités présents aux frontières et représente pas là même la moitié des pays de l'actuelle Union européenne. Le réseau est organisé autour d'échanges de compétences et de dialogues nécessaires à la mise en œuvre de projets communs. "La MOT est un outil précieux et performant, l'équipe est petite mais elle fait un travail remarquable", remarque Pierre Mauroy. Même si tous les domaines ne peuvent être couverts, les travaux sont de qualité : "c'est une formule 1!" Il exprime aussi son regret de constater que certaines études demeurent sans suites opérationnelles et "buttent" au moment de la réalisation.

Il insiste sur le fait qu'il faut des outils solides pour attirer de nouveaux coopérants dans les projets transfrontaliers : "Nous sommes en pleine réflexion sur nos structures en France et sur les expérimentations dans le cadre de la décentralisation". Des propositions seront faites. La MOT est là pour épauler ces nouvelles "expérimentations" et travailler sur la création d'une structure européenne de coopération transfrontalière. Elle a acquis une expertise de qualité en matière de droit opérationnel transfrontalier, d'expertise et de centre de ressources. La réforme de la décentralisation est susceptible de fournir des outils efficaces. De même, "nous pouvons imaginer dans l'avenir des intercommunalités transfrontalières." La bonne réponse se situe en effet selon lui dans l'organisation d'une intercommunalité transfrontalière de proximité construite sur la base d'une « dynamique de projets ». Et ceci avec l'appui de tous les niveaux de compétence utiles (états, régions, départements, provinces, länder....).

L'organisation et la qualité de cette journée témoignent de la nécessité d'inscrire la coopération dans l'environnement européen : "parce qu'elle est proche, parce qu'elle est concrète, cette coopération rapproche nos concitoyens de l'Europe et de sa réalité, de la conscience européenne".

Intervention de Jean-Paul Delevoye

Après avoir remercié le Président Pierre Mauroy et la Mission Opérationnelle Transfrontalière, le Ministre Jean-Paul Delevoye a reconnu que la MOT constituait une structure originale sans équivalent à l'échelon européen.

Il a insisté dans un premier temps sur le fait que nous vivons à l'heure de la mondialisation. L'économie financière a fait exploser les frontières économiques, la logique médiatique les frontières culturelles et la logique des territoires les frontières administratives. A cette échelle, la dynamique des territoires "ébranle" toutes les nations : "les territoires riches ne veulent plus payer pour les pauvres". L'Europe se présente comme un outil d' "équilibre" et le Ministre a affirmé la nécessité, dans cette dynamique collective européenne, de ne pas accentuer les "fractures territoriales". Aussi, l'exercice qui attend l'Union européenne en 2004 ne peut être qu'un "bon" ou un "mauvais" coup porté aux territoires ainsi qu'à leur équilibre.

Abordant ensuite la question de la coopération décentralisée, le Ministre a exprimé son regret sur le fait que les baisses des ressources minières et agricoles des PVD (pays en voie de développement) n'aient pas été assez prises en compte : "Or cette politique se doit de prendre en compte ces ressources ainsi que les ressources intellectuelles."

La coopération transfrontalière quant à elle s'imposera avec l'entrée des PECO dans l'Union européenne. Ces derniers auront légitimement besoin d'un transfert de compétences et de savoir-faire. Répondant sur ce sujet à l'interpellation de Pierre Mauroy, le Ministre insiste sur le fait que la "culture des projets transfrontaliers" doit l'emporter sur les structures et les outils. Il existe deux niveaux bien distincts : l'élaboration du projet et sa mise en oeuvre. Aussi, lui semble-t-il important de déconnecter ces deux niveaux de structuration :

- Concernant l'élaboration du projet, la forme juridique de l'association suffit : "C'est un outil d'ingénierie qui ne pose pas de problème, il correspond au périmètre du projet et permet de contractualiser avec les autorités locales".
- En revanche, le problème se situe au niveau de la réalisation concrète du projet. Il s'agit, selon le Ministre, de raisonner plus sur les "conséquences" que sur la stratégie. Il affirme que d'un côté, un équipement efficace est nécessaire, mais que de l'autre il convient de bien savoir qui en profitera. Un "outil d'ingénierie" correspondant à une structure d'animation des collectivités (telle que la communauté d'agglomérations, la communauté de communes ou la communauté urbaine) est selon lui pertinent. La délégation de compétences serait alors nécessaire.

D'autre part, pour mieux connaître les mécanismes liés à la coopération transfrontalière, la Mission Opérationnelle Transfrontalière aura donc pour mission d'analyser plus en profondeur les conséquences de la coopération transfrontalière

sur l'emploi, le niveau de PIB et la part des politiques nationales dans les zones frontalières. La DATAR pourra également, avec le Ministère, aller plus loin en matière d'expérimentation.

Un paradoxe est toutefois à observer : les coopérations éloignées ne suscitent pas de problèmes majeurs ; ceux-ci surgissent lorsque l'on se trouve dans un cadre de proximité. "C'est incompréhensible" ajoute le Ministre Jean-Paul Delevoye "les gens ne comprennent pas ce paradoxe et on risque l'essoufflement ou le découragement".

Le Ministre a également insisté sur le fait que le transfrontalier n'est pas et ne doit pas être une banalisation des frontières et des cultures. Les procédures et le problème des outils ne doivent pas l'emporter sur les projets. Si un projet "traîne" pendant 10 ans, la débauche d'énergie et la fuite des capacités d'investissement sont à craindre. "Les Etats n'ont pas d'âme, ils n'ont que des intérêts". La MOT doit s'assurer que ces intérêts se retrouvent dans les siens. "J'en appelle à la "symphonie" des territoires" conclue-t-il.

Après avoir remercié le Président de la MOT, Pierre Mauroy, salué Messieurs Delevoye (Ministre de la fonction publique et de l'aménagement du territoire) et Zeller (Président de la Région Alsace) et souligné l'importance du travail de la MOT, le Commissaire Michel Barnier a voulu à la fois rassurer et mettre en alerte l'auditoire : "Au niveau français, nous retrouvons l'audace réformatrice des années Mauroy/Deferre (...) Au niveau européen, la politique régionale prépare le tournant de l'après 2006 mais nombreux sont ceux qui veulent en réduire l'importance en raison de la sous-consommation des fonds". Il ajoute : "L'une de mes priorités est Interreg ou plus généralement l'axe coopération. Mais ce n'est pas gagné !" Michel Barnier s'est ainsi engagé à être le porte parole des acteurs de cette coopération, lors des instances de réflexion à Bruxelles.

En poste depuis trois ans, Michel Barnier a eu souvent l'occasion de voir les obstacles de la coopération transfrontalière. Ceux-ci ne sont pas seulement d'ordre naturel et géographique : "Ce sont bien les obstacles institutionnels qui sont en première ligne".

La coopération transfrontalière représente la valeur ajoutée communautaire par excellence : 13 ans se sont écoulés depuis les premiers groupes de projets pilotes frontaliers et 12 depuis la création d'Interreg I. "Je connais le "plus" de cette coopération. Vous n'avez pas besoin de me convaincre", ajoute-t-il. Beaucoup cependant reste à faire, notamment avec la perspective du futur élargissement et l'arrivée de 10 nouveaux pays en 2004. Cela aura un impact considérable sur Interreg et les autres PIC. "Nous allons également en grande partie sortir de l'objectif 2". Interreg est selon lui un fonds qui possède une qualité essentielle par rapport aux autres : il est "concret". Il cite l'exemple du Portugal et de la Galice qui mènent de véritables projets : "Ils n'ont pas le choix, la frontière est extrêmement longue".

Les problèmes principaux résident dans la gestion d'Interreg et l'absence d'outils à l'échelle européenne. Ceci génère des difficultés dans la mise en œuvre d'Interreg et a pu expliquer certaines lenteurs dans le déploiement du programme. Le Commissaire propose aussi une structure juridique commune ayant pour vocation de permettre la coordination des autorités de gestion pour la conduite des programmes. Les personnes juridiques à réunir seraient des personnes publiques, collectivités locales ou États. La question des autorités de gestion et des paiements posent aussi certains problèmes : le principe d'une autorité de gestion unique peut représenter des difficultés importantes puisqu'il signifie qu'un organisme dans un État membre doit prendre la responsabilité formelle des activités et des dépenses dans un ou plusieurs autres États membres, où il n'a aucun droit légal de réparation.

Quant aux outils pour le montage de projets, Michel Barnier a précisé : "Nous avons des outils particuliers avec les accords ainsi que d'autres outils comme le GEIE ou la Sem mais cela n'est pas suffisant." Il a affirmé avoir "pris bonne note" de la demande de la MOT de créer un outil de droit public pour le montage de projets opérationnels transfrontaliers (par exemple des sortes de syndicats transfrontaliers intercommunaux). Pour la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de projets ponctuels, il s'agit d'un autre sujet. La structure européenne pourrait alors être pressentie comme une société dotée d'un capital et ouverte aux capitaux publics et privés.

"Mais nous ne pouvons attendre 25 ans cet outil, cette collectivité locale transfrontalière". Michel Barnier a suggéré l'opportunité de bénéficier d'un règlement spécifique à la coopération transfrontalière. La possibilité et l'utilité d'une base légale spécifique (un règlement) pour Interreg, s'insérant bien évidemment dans le cadre général des fonds structurels, pourraient être examinées pour rendre plus efficace la mise en œuvre d'Interreg au niveau programmatique d'une part et au niveau opérationnel d'autre part. Cette idée est à l'étude à la Commission.

Michel Barnier a aussi affirmé la nécessité d'une politique de cohésion après 2006 : "Ce débat est jalonné de plusieurs étapes et rapports intermédiaires. Mon intention est de l'achever fin 2003 et de faire des propositions dans un rapport final." Il y a un accord aujourd'hui sur la priorité donnée aux régions en retard de développement (l'objectif 1), dans les pays nouvellement membres comme dans les pays membres actuels. Mais Michel Barnier s'interroge : "Qu'est-ce que l'on garde alors pour le reste et pour les autres politiques ? Tout n'est pas garanti et là, j'ai besoin de vous pour faire remonter des avis et des propositions. (...) Il faudrait 4 à 5 objectifs pour les régions (en dehors de l'objectif 1) dans lesquels elles feraient leur "marché", comme une sorte de "menu"." Pour le Commissaire, le premier des ces objectifs est le transfrontalier, vient ensuite le PIC Urban, les zones spécifiques des îles et montagnes et la désindustrialisation : "Ce sont pour moi les priorités pour la politique régionale du futur, dit-il, mais tout n'est pas gagné, loin de là car il y a beaucoup de détracteurs. Alors aidez-moi à faire en sorte que ces objectifs deviennent une réalité".